

Assemblée générale ordinaire du 10 novembre 2006

RAPPORT MORAL

Le Conseil d'administration de l'année 2005-2006 était constitué de huit membres dont quatre nouveaux membres, Anne-Marie BURCKHARD, Loïc MANENT, Sandrine NABET et Jean-Yves PEROT : les "anciens" du CA les remercient de leur venue. Notre président Philippe ODRY, muté professionnellement aux Antilles, nous a quitté fin août, tout en continuant à participer à la vie du CA par mail : nous le remercions pour tout le travail accompli pendant sa présidence.

Le Conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises et a poursuivi le travail engagé les années précédentes tant en ce qui concerne la gestion des salariés que la gestion financière et l'organisation de l'Ecole de Musique. L'intégralité des comptes rendus est maintenant disponible en temps réel sur notre site aidema.net.

a) Adhésions et nombre d'élèves sur l'année scolaire 2005-2006

Nombre d'adhérents : 158 familles

Nombre total d'élèves : 195 élèves répartis comme suit :

Les Essarts le roi : 85

Le Perray en Yvelines : 55

Auffargis : 34

Les Bréviaires : 7

St Léger en Yvelines : 1

Autres communes : 13

b) Inscriptions 2006-2007

Nombre d'adhérents : 172 familles

Nombre total d'élèves : 230 élèves (dont 62 adultes - plus de 16 ans -) répartis comme suit :

Les Essarts le roi : 102

Le Perray en Yvelines : 72

Auffargis : 37

Les Bréviaires : 5

St Léger en Yvelines : 1

Autres communes : 13

Les effectifs sont donc en nette augmentation, + 8% sur les familles et + 15% sur les élèves (+ 28 % en 5 ans).

Des pré-inscriptions au secrétariat ont eu lieu en Juin 2006. Les inscriptions se sont poursuivies en Septembre 2006 aux forums des Essarts le Roi, d'Auffargis, du Perray en Yvelines. Nous avons ensuite eu encore beaucoup d'inscriptions au secrétariat de l'école lors des permanences du mercredi. Les inscriptions ont été réalisées par les bénévoles du Conseil d'Administration et la secrétaire et le directeur de l'école.

c) Gestion des salariés sur l'année scolaire 2005-2006

Le CA a poursuivi sa gestion en respect des obligations de la Convention Collective Nationale de l'Animation (CCNA).

Afin de se garantir, l'AIDEMA continue d'adhérer au Syndicat patronal CNEA, signataire de la CCNA. Cela nous permet d'avoir au fur et à mesure les informations et les explications sur les évolutions de législation du travail et de la CCNA. Cette année n'a pas vu de changements majeurs à ce niveau.

Compte tenu de la fragilité économique de l'école, le recours au Contrat Nouvelle Embauche continue à être la règle pour le recrutement des nouveaux professeurs.

La réévaluation du poste de secrétaire effectuée l'an dernier à 6h30 par semaine semble suffisante pour l'instant, de même que le ¼ de temps du directeur. Cela sera à surveiller cette année avec l'afflux de nouveaux élèves.

d) L'équipe enseignante

Cette année a vu un certain nombre de changements :

- Delphine RENARD n'ayant plus les disponibilités nécessaires a dû nous quitter et a été remplacée au piano jazz par Frédéric EYMARD
- Séverine ONG est partie poursuivre ses études musicales à Lyon et a été remplacée par Anoulay VALENTIN titulaire du Diplôme d'Etat de Violon.
- Guillaume CHRISTOPHEL a récupéré des élèves en saxophone et est de retour parmi nous
- Maëlle KERVENNIC – DANNENMULLER est venue renforcer l'équipe des professeurs de piano
- à la rentrée nous avons ouvert 3 nouvelles classes avec Gilles MARY (trombone), Vasyl BORYS (accordéon chromatique) et Laurent BOUZEBRA (guitare électrique)
- enfin il est prévu d'ouvrir une classe de hautbois ce mois-ci.

Ecole de Musique

aidema@aidema.net

01 30 88 92 94

MAIRIE
78610
AUFFARGIS

<http://www.aidema.net>

e) Communication avec les adhérents

Les permanences de la secrétaire ont lieu tous les mercredis de 16h30 à 18h30 en période scolaire et le répondeur de l'école est consulté régulièrement.

Le site Internet aidema.net est le moyen le plus simple et le plus rapide pour être informé des activités de l' Ecole ou nous contacter. Il est mis à jour régulièrement et vient d'être complètement refondu.

L'Ecole, à défaut de pouvoir assurer un accueil « physique » plus important des adhérents, s'appuie sur le site Internet de l'école et l'affichage sur les sites pour renforcer l'information. Des échanges par messagerie électronique avec les adhérents équipés viennent en complément de tout ceci.

f) Participation à la vie locale de nos communes

Comme cela vous sera détaillé dans le rapport pédagogique, l'école s'est largement ouverte sur la vie de nos communes. L'an passé, entre les concerts et les participations aux manifestations organisées par les communes, nous sommes intervenus 14 fois ; nous avons également organisé pour les écoles primaires des présentations d'instruments et des concerts "pédagogiques" réservés aux scolaires. Il est à noter que cette saison de concerts riche et variée participe à la vie culturelle locale sans alourdir les budgets municipaux car entièrement organisée et financée par l'AIDEMA. Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que cette participation de l'école à la vie locale sera reconduite et amplifiée si possible.

g) Nouveautés pédagogiques

Sans vouloir empiéter sur le rapport pédagogique du Directeur, il est à noter que, grâce aux efforts de gestion effectués, nous avons pu, sans le répercuter sur les tarifs, offrir aux élèves de l'école la gratuité de tous les concerts ainsi que celle des chorales adultes et enfants et des orchestres de cycle I & II.

h) Agrément Jeunesse et Education populaire

L'école a obtenu l'agrément « Jeunesse et Education Populaire » en fin d'année 2004 suite à la modification des statuts validée en assemblée générale extraordinaire le 2 décembre 2004. Au vu du fonctionnement de l'association, l'agrément a été reconduit l'année dernière et devrait l'être à nouveau cette année.

Conclusion

AIDEMA

AIDEMA

Auffargis, Les Essarts-le-Roi, Les Breviaires, Le Perray-en-Yvelines

Agréée Jeunesse et Education Populaire par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

Ecole de Musique

aidema@aidema.net

01 30 88 92 94

MAIRIE
78610
AUFFARGIS

<http://www.aidema.net>

L'an dernier nous vous disions que l'école de musique avait un avenir et répondait à un besoin local reconnu. La montée en puissance de cette année confirme ces prévisions.

A ce jour, le nombre d'élèves et de professeurs, la qualité et la diversité des enseignements proposés font de l'AIDEMA l'égale des conservatoires municipaux.

En France, en moyenne :

- Un conservatoire municipal agréé c'est 535 élèves et 26 professeurs,
- Un conservatoire municipal non agréé c'est 225 élèves et 13 professeurs,
- Une école associative c'est 116 élèves et 8 professeurs.

Avec 230 élèves et 24 professeurs nous sommes intermédiaires entre un conservatoire municipal et un conservatoire municipal agréé. Ne serait-ce que par rapport au conservatoire de Rambouillet nous soutenons sans peine la comparaison : ils ont 26 disciplines différentes (chant et instrument) et nous en proposons 25 dont certaines non enseignées à Rambouillet.

Ce véritable statut d'Ecole de Musique Intercommunale acquis par l'AIDEMA récompense le travail de plusieurs années des Conseils d'Administration successifs, du directeur et des professeurs. Mais il ouvre aussi deux nouveaux chantiers, recruter de nouveaux bénévoles et adapter à la nouvelle envergure de l'école la collaboration entre l'AIDEMA et les communes. L'adaptation des relations avec les municipalités prendra probablement du temps mais c'est dès ce soir qu'il nous faudra trouver de nouveaux bénévoles pour l'école ; selon vos disponibilités vous pourrez offrir :

- Soit quelques heures de votre temps en vous inscrivant sur la liste des volontaires pour l'organisation des concerts (essentiellement préparation et rangement des salles),
- Soit 8 ou 9 soirées à raison d'environ une par mois pour participer au CA.

AIDEMA

<http://www.aidema.net>